

AFFAIRE N° 2

APPROBATION de l'avenant de renouvellement de la Police d'Assurance n° 8.604 de l'immeuble servant de Bureau de Poste à Saint-François.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 31 Mai 1957

Mesdames,

Messieurs,

Conformément à l'article 61 de la loi municipal du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver l'avenant de renouvellement à la Police n° 8.604 pour un immeuble à Saint-François 7 Km 1/2, assuré par l'UNION du 23 Mai 1957 au 23 Mai 1958:

Prime nette	350.-
Taxe	100.-
Avenant de renouvellement	50.-

	500.-
	=====

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.